



# VIDE GRENIER de QUINGEY

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves

## Lundi 1<sup>er</sup> MAI 2023

Aux Promenades, devant le camping au bord de la Loue

### FICHE D'INSCRIPTION

#### Renseignements obligatoires :

NOM - PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
Numéro téléphone (obligatoire) : .....  
Adresse mail (obligatoire) : .....

#### **Pour les exposants mineurs :**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) ..... agissant en qualité de parent ou tuteur  
autorise mon enfant (Nom Prénom) .....  
né(e) le .....  
à participer en tant qu'exposant au vide grenier du 1er mai 2023 sous ma responsabilité.

Nombre de mètres linéaires souhaités : ..... x 3 euros = ..... euros  
Rappel : 2 m minimum

Documents à joindre à l'inscription :

- le document d'inscription complété et signé
- une copie d'une pièce d'identité recto-verso de la personne inscrite
- le règlement du vide grenier signé
- un chèque de ... € à l'ordre de « Ensemble Petits et Grands »



**Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte**

Dossier à renvoyer **COMPLET** (réception avant le **28/04/2023**) :



Par courrier  
(Attention aux délais postaux !)  
Anne-Fleur GILLES  
6 chemin des routes 25440 QUINGEY



Par HelloAsso avec le lien ci-dessous :  
(Inscription et paiement en ligne)  
<https://www.helloasso.com/associations/ensemble-petits-et-grands/evenements/vide-grenier->

Pour tous renseignements complémentaires  
06.20.01.20.27

Je certifie sur l'honneur : - ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature  
au cours de l'année civile  
- ne pas être un professionnel  
- de ne vendre que des objets personnels et usagers (Article R321-9 code Pénal)

Fait à .....  
le .....

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**  
(Responsable légal de cas de minorité)



## REGLEMENT DU VIDE GRENIER du 1<sup>er</sup> Mai 2023

**Article 1 :** l'association des parents d'élèves de Quingey « Ensemble, Petits et Grands » organise un vide grenier le lundi 1er mai 2023 de 9 h à 18 h.

**Article 2 :** Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels.

**Article 3 :** Chaque exposant dispose d'un espace tracé au sol au prix de **3 € le mètre avec un minimum de réservation de 2 mètres** (**ATTENTION** : il n'y a pas d'espace de circulation prévu entre 2 stands, mais seulement tous les 15m environ). Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et à **réception d'un dossier complet**. Les emplacements seront attribués par ordre de réception des dossiers. Aucune inscription ne sera autorisée le jour même ou reçue hors délais (**28/04/23 minuit** par courrier et via le site Hello Asso).

**Article 4 :** Pour le bon fonctionnement, les exposants doivent **s'installer à l'emplacement attribué** par l'association organisatrice.

**Article 5 :** Les exposants de 9 à 15 ans ne peuvent exposer et vendre que des objets réservés à cette catégorie d'âge.

**Article 6 :** Les mineurs exposent et vendent sous responsabilité d'un responsable légal avec une autorisation remplie à l'inscription.

**Article 7 :** Le stand doit être tenu par la personne inscrite. Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse.

**Article 8 :** Les exposants sont responsables de tout vol ou dégradation de leur stock.

**Article 9 :** Pour la vente de jeux vidéo, de matériel hi-fi, vidéo, informatique ou électroménager les exposants doivent être en mesure de présenter un justificatif d'achat en cas de contrôle.

**Article 10 :** Il est interdit aux exposants de vendre toute boisson ou produit alimentaire.

**Article 11 :** **Les véhicules NE peuvent PAS stationner sur le lieu de vente.** Aucun déplacement de véhicule d'exposant n'est autorisé entre 8h30 et 18 h sauf en cas de départ définitif.

**Article 12 :** les exposants sont autorisés à s'installer **le 1er mai 2023 de 7h à 8h30. Les espaces devront être libres et parfaitement nettoyés le 1er mai 2023 à 19 h.** Divers conteneurs ou poubelles seront mis à leur disposition.

**Article 13 :** Interdiction d'abimer, couper les plantations existantes et **aucun objet sur les arbres (clous, vis....)**. Ceci sous peine de poursuites.

**Article 14 :** les inscriptions définitives sont prises par un membre de l'association « Ensemble, Petits et Grands » sur réception d'un dossier complet comprenant :

- **La fiche d'inscription**
- **Une autorisation parentale pour les mineurs (sur fiche d'inscription)**
- **Le paiement (chèque à l'ordre de « Ensemble, Petits et Grands »)**
- **Copie d'une pièce d'identité recto-verso (si réponse par courrier)**
- **Une liste des objets exposés (voir article 15)**
- **Le règlement daté, signé et revêtu de la mention « lu et approuvé »**

**Article 15 :** Merci de bien vouloir remplir ci-dessous une description de vos articles destinés à la vente (rayer la mention inutile) :

- |             |           |  |           |
|-------------|-----------|--|-----------|
| - Vaisselle | oui / non | - Vidéo, électroménager, informatique, hi-fi | oui / non |
| - Autres    | oui / non | - Meubles                                    | oui / non |
| - Vêtements | oui / non | - Cartes postales, livres                    | oui / non |
| - Bibelots  | oui / non |  |           |

**Article 16 :** Conformément à la réglementation, un registre des inscriptions sera remis à la gendarmerie de Quingey 48 h avant la manifestation pour contrôle.

**Article 17 :** En cas d'absence, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

**Article 18 :** L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation en cas d'intempéries (72h à l'avance). En cas d'annulation, une information vous sera donnée par téléphone au plus tard le 29/04/2023.

En signant ce document, vous acceptez l'intégralité du règlement  
**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**